Jeudi 22 Janvier 21H00 [GMT + 1]

NUMERO 275

Je n'aurais manqué un Séminaire pour rien au monde — PHILIPPE SOLLERS

Nous gagnerons parce que nous n'avons pas d'autre choix — AGNES AFLALO

www.lacanquotidien.fr

Lacan Quotidien

L'École de la Cause freudienne, *La Règle du Jeu* et *Lacan Quotidien*

vous invitent à une conversation avec Danièle Hervieu-Léger sur

LA POLITIQUE CATHOLIQUE DES CORPS

entre sacralisation et naturalisation

Mercredi 23 janvier 2013 à 21h 15

92 bis, boulevard du Montparnasse 75014 Paris

soirée animée par **Jacques-Alain Miller**

Danièle Hervieu--Léger

participation aux frais : 10 euros (sur place)

▪ MPT ▪

Transmissions

Par Daniel Roy

Qu'est-ce qui se transmet, du père et/ou de la mère, à l'enfant ? Cette question se trouve au centre des prises de position actuelles sur l'extension de la famille « conjugale », qui englobe déjà divers modes de « faire famille » - mariage, PACS, famille dite « recomposée », couples homosexuels avec enfants – et bientôt possiblement les couples homosexuels mariés. La psychanalyse, si souvent décriée, est convoquée en ce point pour estampiller la nécessité naturelle ou symbolique, c'est selon, d'un mode de transmission normé, pour le bien-être de l'enfant : un papa + une maman.

1- La transmission : qu'est ce qui est irréductible ?

L'extension actuelle d'une conjugalité de type « familiale » souligne la fonction « résiduelle » de la famille dans le corps social, indispensable à la transmission d'une constitution subjective. **Ce qui est là irréductible n'est pas la transmission de la vie - parents dits biologiques, droit aux origines etc. - mais la relation à un désir qui n'est pas anonyme.** Cela ne s'oppose en rien au fait que les sujets aient connaissance des conditions de leur venue au monde, cela indique seulement que le vif de la question de la transmission traverse ces diverses représentations, nécessairement présentes.

2- Les fonctions du père et de la mère : à quelle nécessité répondent-elles ?

On s'exténue à définir une répartition de « rôles » maternels et paternels : divers corps parlants se font aujourd'hui les supports de ces deux fonctions, en dehors de toute répartition « naturelle » (sexe) ou « culturelle » (genre). Que sont donc ces fonctions ?

Pour la fonction paternelle, elle n'indique qu'une seule chose : la nécessité de la castration ! C'est beaucoup, puisqu'il s'agit d'incarner une autorité qui n'a de garantie que de la parole. **Pour la fonction maternelle, elle indique la nécessité de transmettre la marque d'un intérêt particularisé, soit la présence d'un désir**. Nous voilà donc revenus à la case départ (un papa + une maman) ? Pas du tout : chaque être parlant peut se faire le supporteur de ces deux fonctions, c'est ouvert. La seule certitude, c'est qu'il le fera à ses dépens. De ce fait, il n'est pas du tout sûr que ceux nommés « les parents » fassent le job : dans ces cas-là, l'enfant se débrouillera autrement.

3- Ce qui compte, c'est ce qui vient d'eux, ça n'est pas qu'ils soient deux, de sexes différents. De toute façon, pour chacun d'eux, la différence des sexes existe et les divisent, voire les déchirent. **Le principe reste de ne pas trop « combiner » les parents, qu'ils soient homo ou hétéro : dans les meilleurs des cas, ce qui les unit, ou les désunit, fait énigme pour l'enfant.**
Mais qu'est-ce qu'un enfant peut donc recevoir d'un homme ou d'une femme en tant qu'ils se reconnaissent « père » ou « mère » ? Pour un père, Lacan soulignera qu'inévitablement, l'enfant tombera sur son « péché », sur sa faute : il aura beau faire, nommer à tour de bras, jamais il n'épuisera la jouissance de la langue… incarnée par la mère, celle qui apprend à son enfant à parader !
Alors, un père toujours carent – à transmettre la castration -, une mère qui institue la mascarade – en transmettant le particulier de son désir : on s'extrait ici de « la connivence sociale » qui continue de fixer l'enfant à la mère, en la faisant « le siège élu des interdits » (Ah, l'inceste et l'incestuel, qui toujours menacent).

4- Y-a un malentendu !
Le malentendu « que votre lignée vous a transmis en vous donnant la vie », consiste en ceci qu'il n'y rien de naturel, ni de surnaturel, pour faire lien entre un père, une mère et un enfant. Il n'y a rien d'autre pour lier les membres de la famille – qu'elle que soit sa composition -, que cette énigme mise au jour par Freud que nul être parlant ne sait « d'où viennent les enfants ». **Ainsi les êtres parlants ne sont pas en dette vis-à-vis de leurs parents parce qu'ils leur ont « donné la vie », mais parce qu'ils leur ont transmis cette faute, ce défaut inhérent à tout discours de ne pouvoir rendre compte de l'apparition d'un corps parlant dans le réel, autrement que dans le malentendu de la parole.**
Ainsi, d'aucune façon, ces fonctions paternelles et maternelles, dégagées par la psychanalyse, ne peuvent fonder une norme « familiale », et les diverses familles, quelle que soit leurs constitutions, peuvent être, pour le petit d'homme qui y est accueilli, le lieu de cette double transmission :
1) que l'habitat dans le langage en fait le lieu d'une séparation - la castration -,
2) qu'il y a à inventer avec *lalangue* un savoir-y-faire avec la jouissance - la mascarade -.
Le ratage est donc ici la seule norme : les avatars de la famille moderne l'illustrent avec éclat(s), conjuguant séparations et mascarades dans des configurations inédites !

Paragraphe 1 et 2 : Lacan J., « Note sur l'enfant », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 373
Paragraphe 3 : Lacan J., *Le Séminaire, Livre XVII, L'envers de la psychanalyse,* p. 89 et p. 129
Paragraphe 4 : Lacan J., « Le malentendu », *Ornicar* 22-23, printemps 1981, p. 12

***

1792 et l'impossible définition du mariage civil

Par Deborah Gutermann-Jacquet

Irène Théry* le rappelait : en 1792, au moment de la création du mariage civil, un député de l'Assemblée législative se proposa de le définir. Cette définition disait : « Le mariage est un contrat civil qui unit pour vivre ensemble deux personnes de sexe différent ». Les députés éclatèrent d'un rire bruyant. L'idée de définir le mariage fut abandonnée.

Si l'on songe cependant aux débats et aux passions que déchaine aujourd'hui la définition du mariage, on peine à prendre ce rire au premier degré. N'y avait-il pas là plutôt un malaise ? La question s'éclaire si l'on situe le contexte. Cette période révolutionnaire fut pour les femmes l'occasion d'une entrée inédite sur la scène publique, où elles rivalisèrent avec les hommes. Cette intrusion remettait en cause l'étanchéité de la barrière des sexes et dénudait l'impossibilité qui était la leur de dire et d'écrire ce qu'est leur sexe, car rebelle à tout discours.

Lacan disait ainsi dans *Je parle aux murs* (Seuil, 2011, p. 61) que savoir « quelque chose de réel sur [l]es hommes et [l]es femmes comme tels » était impossible. Ainsi, au moment où la Révolution éclate et où l'ordre ancien s'effondre, les députés se trouvent confrontés à ce réel, et ils rient. Et ils renoncent à l'idée de définir le mariage civil qu'ils ont voté. Le rire occupe le devant de la scène, il esquive l'envers du décor : l'inquiétude qui grandit dès lors que les identités sexuées se brouillent. Des mesures sont rapidement prises par les révolutionnaires pour rétablir une barrière étanche entre les sexes. Les clubs de femmes sont fermés dès 1793. Lorsque certaines viennent sur le terrain masculin de la lutte, à l'image de la jeune et enthousiaste Pauline Léon, qui s'est saisie d'une pique « pour aller combattre le tyran », elles sont désarmées.

Club patriotique de femmes

Le vent de « mixité » qui a soufflé sur les journées révolutionnaires a ainsi produit au moins deux effets : l'éviction des femmes hors de la Révolution ; la tentative de les réassigner à une place plus conforme à leur « nature ».

La chute de l'Ancien Régime a fait entrapercevoir le chaos des sexes. Il faut rétablir de l'infranchissable, de la dichotomie, de l'ordre. Ce sera fait avec le Code civil de 1804, qui réaffirme la puissance maritale. Ce texte est l'héritier symptomatique de la période révolutionnaire.

C'est la raison pour laquelle le XIXe siècle sera aussi l'âge d'or de la théorie des sphères, réservant le privé aux femmes et le publique aux hommes. Il s'épuisera à définir « La » femme, et à mettre des mots là où les révolutionnaires de 1792 en avaient manqué.

« La » femme dont Lacan disait qu'elle n'existe pas, est une création de la période post-révolutionnaire.
Et c'est une fiction qu'on peut, d'une certaine manière, attribuer à un éclat de rire.

*Irène Théry est le co-auteur du rapport réalisé par les chercheurs en sciences sociales de l'EHESS pour appuyer et éclairer les enjeux de la loi relative au mariage pour tous.

***

La loi naturelle, le droit naturel et la « nature » de l'homme plongés dans le réel du sexe

Par Philippe La Sagna

L'ordre divin est comme une loi promulguée par Dieu et incarnée par la nature. A partir de là s'impose la loi naturelle. (...) Par rapport à l'importance des lois de la nature on comprend la répercussion extraordinaire que devrait avoir l'aphorisme de Lacan : « le réel est sans loi ».
Jacques-Alain Miller « Le réel au XXIe siècle », La Cause du désir n°82

Lors du congrès de 2007 sur "la loi morale naturelle", Benoit XVI note l'extraordinaire développement de la capacité humaine dans le déchiffrement des règles et des structures de la matière, mais il s'inquiète : ces règles n'occulteraient-elles pas la raison créatrice, source de la rationalité ? Cela nous cache le "message de l'être, appelé par la tradition *lex naturalis*, loi morale naturelle".

La nature de la religion
Autrement dit, l'empirisme nous dissimule la dimension métaphysique du "concept de nature". Aristote distingue, en effet, dans sa *Rhétorique* une loi particulière, écrite ou non, qui constitue ce que nous nommerions aujourd'hui le droit positif, et la loi commune qui existe conformément à la nature – Antigone en donnerait l'exemple. **Le discours du Pape est une critique en règle du droit positif'** : « dans l'éthique et la philosophie actuelle du droit, les postulats du positivisme juridique sont largement présents. La conséquence en est que la législation ne devient souvent qu'un compromis entre divers intérêts : on tente de transformer en droits des intérêts privés ou des désirs qui s'opposent aux devoirs découlant de la responsabilité sociale. Dans cette situation, il est opportun de rappeler que tout ordonnancement juridique, tant sur le plan interne

qu'international, tire en ultime analyse sa légitimité de son enracinement dans la loi naturelle, dans le message éthique inscrit dans l'être humain lui-même ». **Application pratique de cette thèse : le mariage comme lien sacré échappe à la fantaisie de l'homme. La *lex naturalis* est inaliénable.**
De même, la famille est qualifiée de « communauté de vie et d'amour conjugal, fondée par le créateur et structurée avec ses lois propres ».

La nature du droit
Cette loi naturellement divine depuis Thomas résonne aussi d'un autre bord avec les disputes politiques et sociétales, sensibles lors de l'élection américaine, mais aussi bien en France, autour de la relation entre l'état et le citoyen. Les libertariens mettent ainsi en avant un « droit naturel qui dérive de la nature même d'un être » (*cf.* wikipedia). Ce droit naturel est supposé préexister au droit positif et avoir barre sur lui. Les anciens s'opposaient pour savoir si ce droit était invariable (stoïciens) ou variable (Aristote). La question ensuite sera de savoir si ce droit nécessite ou non la présence divine dans la nature humaine. Kant essaiera d'en élaborer une forme universalisable qui est au cœur des questions contemporaines sur le gouvernement du monde : existe-t-il une loi qui s'impose au prince et aux nations, quels que soient leur culture et leur droit positif ? Mais pour Kant le droit naturel fondamental est la liberté, c'est le grand acquis des lumières. Et cette liberté est incarnée par celle de l'individu libre. Elle ne s'incarne pas dans l'État (Hegel) mais dans le citoyen. Tout cela aboutira aux droits de l'homme,

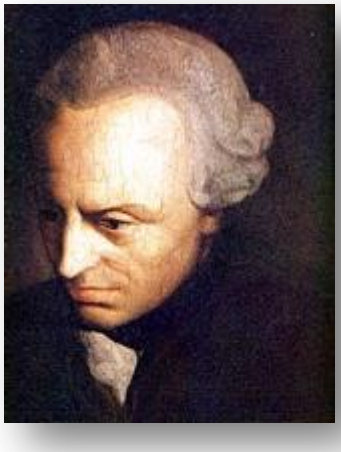

mais aussi au droit d'opposer le droit naturel à l'État dont la *lex* peut être inique. S'opposer à l'État devient alors la règle et l'opposition aux taxes et à l'impôt son application ; de même que la légitime défense du citoyen comme individu devient la loi la plus imprescriptible dans la droite américaine. Hayek, chantre du libéralisme, pensait lui que si l'on applique le plus radical libéralisme, les sociétés secrèteront toujours plus de liberté ! Évidemment l'expérience montre que le libéralisme économique peut produire l'inverse. Le droit naturel à gauche peut dire que la discrimination est mauvaise et que chacun peut avoir accès à la famille ou au mariage s'il y consent et aussi avoir accès à la filiation pour les enfants. On peut remarquer que ce principe du droit naturel met entre parenthèses l'utilitarisme qui, lui, cherche avant tout l'utilité sociale et réclame du sujet d'oublier ses singularités. L'idée que le sujet du droit est un individu et non un groupe fait partie des principes du droit naturel.

Les embrouilles du droit au mariage

Mais du côté du droit à la vie, on peut voir que certains vont brasser allègrement la loi naturelle du Pape et le droit naturel laïc pour fabriquer des hybrides multiples et réactionnaires. On voit *a contrario* aussi que d'autres libertariens, comme le souligne Pierre-Antoine Delhommais dans *Le Point* de la semaine dernière, penseront que l'Etat n'a pas sa place dans la question du mariage. David Boaz, libertarien du *Cato Institute*, peut vanter le projet d'une privatisation totale du mariage : « Le mariage est une institution importante. La faute moderne est de penser que les choses doivent être planifiées, régies et autorisées par l'Etat. On voit que la question retombe toujours sur la question de la nature humaine » *(Le Point, 10/01/2013, p.12)*. Nous sommes là dans les paradoxes de la droite, mais les libertariens oublient sans doute les conséquences fiscales et filiales du mariage. Avec Lévi-Strauss, il semble que la nature humaine devenue anthropologiquement fondée, ne puisse se séparer d'un ordre symbolique. On veut même l'opposer à l'ordre économique inhumain, le politique devant alors, selon le mot d'époque d'Elisabeth Guigou, se faire « le garant de l'ordre symbolique ». On veut évidemment enrôler la psychanalyse dans cette défense de l'ordre symbolique et donc aussi la faire servir à la naturalisation symbolique de la *lex naturalis*. Si les neurosciences veulent naturaliser l'esprit et n'y voir que neurones, les partisans de la transmission symbolique nouent la nature humaine à la qualité de l'ordre symbolique supposé éternel.

Nous avons vu au contraire que cet ordre a varié ; de plus, il serait temps de s'aviser que ce qui en constitue le cœur est le trou qu'il comporte et que Lacan avec Freud fixait dans la singularité de la sexualité humaine : l'absence de rapport sexuel et, pour y suppléer, le règne du symptôme et de l'amour.

La nature ne s'impose pas à l'humain

Cet amour se passe assez bien du père (ce que Freud n'avait pas vu), père qui n'est qu'une version du symptôme ! Dans ce cas, on comprend mieux que le symptôme n'est pas la nature de l'homme mais, comme le souligne Lacan, ce qu'il a de plus réel.

La question de la nature humaine était censée trouver sa réponse dans l'anthropologie. On sait comment la question a trouvé une réponse chez certains, qui mettent au cœur du symbolique la différence sexuelle. **Personne dans l'anthropologie ne veut entendre le message de l'inexistence du rapport sexuel, il n'est pourtant pas sans conséquences sur la nature humaine.** Lacan l'évoque très souvent à la fin de son enseignement. D'abord pour brocarder un peu le thème en évoquant l'humus humain : « Le savoir désigné de l'inconscient, c'est ce qu'invente l'humus humain pour sa pérennité d'une génération à l'autre, et maintenant qu'on l'a inventorié, on sait que ça fait preuve d'un manque d'imagination éperdu. » (*Autre Ecrits,* p. 311*)*. Mais la distance prise avec une quelconque nature va plus loin. Dans sa leçon inédite du 21 mai 1974, Lacan souligne que « là ou nous vivons la nature ne s'impose pas » Et que, du fait du sexuel, le « savoir dans le réel » de l'inconscient n'est pas « providentiel », arrangeant les choses, mais qu'au contraire il est dramatique. Ce savoir ne parle pas d'harmonie mais de dérangement fondamental entre l'homme, la pensée et le monde. **Comme le souligne Lacan, l'homme n'a avec le partenaire sexuel de rapport que par l'intermédiaire de *lalangue*.** Celle-ci n'est pas un ordre, encore moins une totalité. Lacan, dans la séance du 21 juin 1974, conclut : « Il n'y a pas de rapport naturel, non pas que s'il était naturel, on pourrait l'écrire, mais que justement on ne peut pas l'écrire parce qu'il n'y a rien qui se trouve moins être parlant qu'être parlé ». Lacan était dupe mais du réel, pas du symbole. L'homme ne baigne pas dans l'ordre symbolique mais dans un courant de jouissance, qui va avec lalangue et le corps ; à lui de l'appareiller, avec ou sans la tradition, en partant de ce petit bout de réel singulier de son symptôme s'il veut bien l'analyser.

***

Extension du domaine du mariage

Par Jean-Pierre Klotz

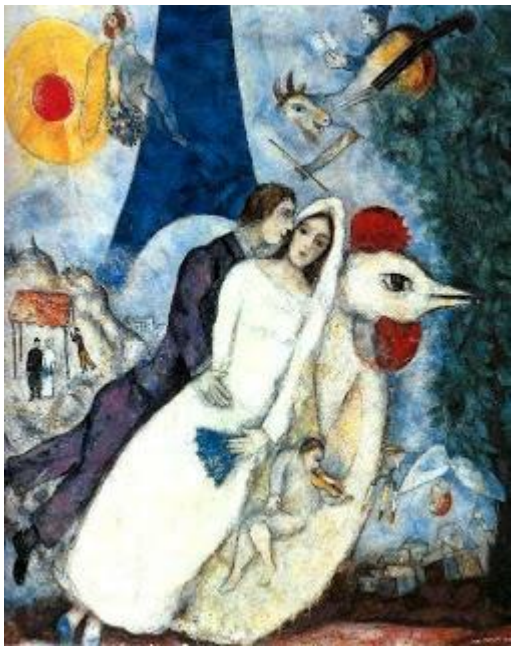

À propos du mariage gay, je m'en découvrais plutôt éloigné, étonné de couplets sur le «vouloir enregistrer son amour» de certains de nos socialistes. Jusqu'à ce que des psychanalystes entrent dans la danse, appelés à la rescousse pour étayer la tradition ou invoqués par l'Eglise à l'appui de la famille dite «naturelle»: trop, c'est trop! Solliciter la psychanalyse pour des causes qui ne sont pas la sienne, sur le mode de la mère-grand s'adressant au Petit Chaperon Rouge («c'est pour mieux te manger, mon enfant!»), est habituel. Mais le «ça ne va pas» est là évident, surtout pour qui se veut orienté par Lacan, réveillé par la lecture qu'en fait Jacques-Alain Miller, spécialement à l'orée de ce XXIe siècle, où tout change à toute vitesse, où les traditions les plus instituées, les mieux établies, tendent à perdre la tête et à se raccrocher à ce qu'elles glanent dans les savoirs qui passent.

Tout ce chambardement, ces «débats» infinis sur le mariage, ne sont pas sans évoquer celui dit de la carpe et du lapin: conjonctions plus ou moins hétéroclites, où théologiens, cardinaux, rabbins et familles non recomposées côtoient Frigide Barjot, emblème qui surprend. Mais tout mariage n'est-il pas tel? **S'il est une «union», il recèle aussi une séparation, il signe même un irréductible, il est substitut du rapport sexuel qu'il n'y a pas, selon Lacan.** Chaque enfant est un adopté, en tant qu'il est «fils ou fille de» par le discours, non par la biologie, quoiqu'affirment les opposants au mariage nouveau au nom de la nature. Un enfant «naturel» est pourtant celui dont le père est au moins incertain. Pas de mariage sinon historique, par là matière à changements.

La psychanalyse offre à ces ébats le champ du symptôme, pour peu qu'on y consente. Le mariage comme symptôme peut se rencontrer à tout bout de champ. Prendre position pour ou contre telle ou telle forme du mariage se rapporte alors à telle ou telle forme du symptôme. **Ces formes s'étendent, se renouvellent : nouveaux symptômes comme nouveaux mariages; pour qui s'y prête, il y a à se débrouiller comme on peut, mais il n'y a pas lieu, au nom de la psychanalyse, d'être pour ou contre telle forme. Chacun prend position comme il le veut en fonction de qui il est.**

Pourquoi dès lors s'opposer à une nouvelle législation qui ne fait que donner cadre public et légal à ce qu'il y a déjà, dans les mœurs et les modes de vie ? Les nouveaux mariages ont toutes les chances de ne pas être moins symptomatiques que les mariages classiques. La nouvelle institution ouverte aux couples homosexuels n'est pas récusable au nom de la psychanalyse. Elle élargit le champ ouvert au symptôme, des effets s'en produiront, à traiter comme des symptômes. On sait bien qu'aucune prévention de ceux-ci n'est possible.

Mariage civil, non religieux (lequel existe et continuera d'exister pour ceux qui le veulent), mariage-symptôme, comme le père-symptôme auquel Lacan en est venu à la fin, démultipliant ses modes. L'avenir est par là, il ne cesse de se renouveler.

***

▪ MARIAGE INTERNATIONAL ▪

Espagne

Le retour du goupillon

Par Marga Auré

Attention citoyens français, les peuples vous regardent ! et Benoît XVI en tête demande: «Non seulement les fidèles de vos diocèses, mais ceux du monde entier, attendent beaucoup, n'en doutez pas, de l'Église française» En effet, la controverse sur « le mariage pour tous » a suscité beaucoup d'expectative ainsi que de l'incompréhension non seulement en France mais encore à l'étranger. Comment cette société française issue des Lumières, celle qui a su mener la révolution de 1789 et la déclaration de 1793, celle qui a

été la matrice de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1947 peut aujourd'hui surprendre par ce côté obscur et conservateur?

Quelle surprise!! La fille aînée de l'Église est de retour ! Ce que nous avons vu défiler au Champ de Mars dimanche dernier est le retour du refoulé freudien. Ce n'était pas un rêve. Selon certains journaux proches de l'Église plutôt un acte réussi car presque un million de personnes manifestaient contre « le mariage pour tous ». Retour en masse des « défenseurs de la foi », main dans la main avec Frigide B. clamant leur crainte de l'effondrement des valeurs et des fondements sacrés de l'institution de la famille et de la filiation. Lacan envisageait précisément à Rome en 74 que « la vraie religion n'a pas l'air de dépérir. Elle n'est pas folle et tous les espoirs lui sont bons, elle les sanctifie ».

Même l'Espagne, qui a abrogé le catholicisme comme religion officielle, seulement en 1978 et qui maintient encore des liens informels entre l'Église et l'État, avait fait passer avec moins de polémique la loi sur « le mariage homosexuel » et, par voie de conséquence, les droits d'adoption, d'héritage et de pension en juillet 2005. Le contexte politique, bien entendu, était tout autre après l'attentat qui avait emporté la vie de plus de 200 personnes propulsant le gouvernement de Zapatero au pouvoir. Il avait dans son programme la loi sur « le mariage homosexuel ». Cela se fit en deux temps car c'est seulement en 2006 que la PMA fut légalisée. Jamais dans le débat il n'a été question d'amendements pour la GPA. La loi avait été appliquée en Espagne malgré l'opposition de la droite et de l'Église qui avaient aussi convoqué, comme en France par la voie d'associations, une manifestation pour la défense de la famille contre le mariage homosexuel. Près d'un million de personnes étaient aussi descendues dans la rue en la présence du cardinal de Madrid et de 17 évêques en juin 2005. L'opposition de droite à l'époque avait posé un recours envisageant de modifier cette loi, mais le Tribunal Constitutionnel vient de rejeter ce recours tout récemment en novembre 2012. Depuis, le « mariage homo » est entré dans les moeurs espagnoles et plus de 20000 mariages en sept ans ont été célébrés.

La déclaration de Jacques-Alain Miller du 13 janvier 2013 dont je suis aussi l'une des signataires, introduit sans ambiguïté **qu'il revient à chacun de trouver les voies singulières et tordues de son désir s'aidant à cette fin d'une croyance religieuse ou pas, mais qu'un analyste n'a pas à se prononcer là-dessus.** Un analyste doit se prononcer par contre sur ce fait « que rien dans l'expérience freudienne n'est de nature à valider une anthropologie qui s'autoriserait de la *Genèse ».*

Lacan dans la relecture de Freud parvient au-delà de l'Oedipe, à donner une fonction au Nom du père qui échappe à l'imaginaire. À la fin de son enseignement, une fois introduite la pluralisation des Noms du père et concrètement dans son séminaire « Les non-dupes errent », (leçon du 12 février 1974) Lacan fait référence à la *Genèse* mais précisément dans un autre sens que celui l'obéissance de l'homme ou la femme à une quelconque loi de la nature. Dans la sphère des hommes, Lacan explique ce qui lui a sauté aux yeux dans la pomme qu'Eve offre à Adam dans la *Genèse*. C'était déjà là. « Il n'y a pas de rapport entre l'homme et la femme », et de ça résulte que « l'homme avec une femme en est aussi embarrassé qu'un poisson d'une pomme », de telle façon que, finalement, la seule chose qui normalise nos rapports, c'est l'amour.

***

Espagne

Sur le mariage homosexuel en Espagne

Par Carmen Cuñat

Mon cabinet, où j'exerce la psychanalyse, se trouve dans un quartier du centre de Madrid qui s'appelle Chueca. Il est connu entre autres par ce qu'il est peuplé d'homosexuels. On a l'habitude de voir des couples se promener, s'embrasser. Le jour de l'Orgullo Gay il y a du bruit, mais normalement c'est un quartier tranquille. D'ailleurs, un bon nombre d'analystes ont choisi aussi ce quartier pour loger leur cabinet. Les rues sont pleines de petits magasins, bien décorés, où l'on peut trouver toute sorte de choses. Comme dans le VIe ou le VIIe à Paris. D'ailleurs, c'est un quartier choisi aussi par les petits magasins internationaux : on peut trouver du pain français et des fromages, des pâtes italiennes, des délicatesses grecques... La petite différence c'est que sur bon nombre de fenêtres s'expose le drapeau de l'arc-en-ciel... On dirait que les homosexuels aiment faire savoir qu'ils sont là, qu'ils ont trouvé leur place et que rien ne les fera bouger. Le Parti populaire qui règne à Madrid depuis longtemps et qui vient de gagner les élections au niveau national avec une grande majorité de votes, n'a pas réussi à le faire, de même qu'il n'a pas pu supprimer la loi qui permet, depuis 2005, le mariage entre personnes du même sexe.

Voyons ce qui se dit sur Wikipedia à son sujet :

« Le **mariage entre personnes du même sexe en Espagne** a été légalisé en 2005. En 2004, le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), dirigé par José Luis Rodríguez Zapatero, s'est présenté à l'élection générale avec un programme qui comprenait un engagement à «permettre le mariage entre personnes du même sexe et l'exercice des

droits que cela entraîne". Après le triomphe socialiste aux élections et la formation du gouvernement, à l'issue d'un long débat, le 30 Juin 2005 a été approuvée la loi modifiant le Code civil qui a permis le mariage entre personnes du même sexe (et, par conséquent, d'autres droits tels que l'adoption ainsi que l'héritage). La loi a été publiée le 2 Juillet 2005, et le mariage entre personnes du même sexe a été officiellement légal en Espagne le 3 Juillet 2005.

Malgré le soutien à 66% du mariage gay espagnol, le traitement de cette loi a été accompagné par une forte mobilisation sociale contre, mais aussi en faveur de la mesure. Alors que les partisans de la mesure croient que la véritable égalité ne peut être atteinte que si toutes les paires sont jumelées dans le même concept juridique, le mariage, les opposants font valoir que le terme «mariage» devrait être réservé à l'union d'un homme et d'une femme. L'Église catholique, en particulier, s'oppose au projet de loi le considérant comme une attaque contre l'institution du mariage. D'autres associations également ont exprimé leur inquiétude quant à la possibilité pour les homosexuels d'adopter des enfants. Après son approbation en 2005, le Parti populaire a présenté un recours dirigé contre la loi devant la Cour constitutionnelle, qui s'est soldé par un vote, sept ans plus tard, le 6 novembre 2012, de 8 voix en faveur du mariage gay et 3 contre.

Environ 4 500 couples de même sexe se sont mariés en Espagne au cours de la première année de la loi.

Il y a seulement une chose qui me tracasse : c'est qu'en Espagne, hélas, une Église «catholique, apostolique et romaine» – comme disent encore les vieux et les nouveaux franquistes – se suffit à elle-même pour dicter les mœurs, et on n'a pas eu besoin d'instrumentaliser la psychanalyse pour fonder des arguments contre le mariage entre personnes du même sexe. Cela ne devrait pas nous réjouir. **Il y a quelque chose qui craque : ou l'Église espagnole se sent encore trop puissante (un peu moins maintenant puisqu'elle n'a pas gagné la partie) et n'a pas besoin d'arguments pour valider ses positions, ou les psychanalystes lacaniens n'ont pas su encore se faire entendre dans ce débat pour bien marquer leur position quant au rapport sexuel qui n'existe pas.** On l'aura à l'œil, cette église, bien sûr !

Belgique

Adieu Œdipe

Par Patricia-Bosquin-Caroz

La semaine dernière, une radio belge donnait l'antenne à la vox populi et invitait ses auditeurs à prendre part au débat sur le MPT, qui fait actuellement rage en France. « Qu'en pensez-vous ? », arguait l'animateur, « faut-il ou non donner les mêmes droits aux homosexuels qu'aux hétéros ? ». Avec force et conviction, plus de 10 ans après le vote de la loi autorisant en Belgique le mariage entre des personnes du même sexe, il tentait de réanimer un débat qui n'a jamais eu lieu, politique de couloirs oblige !
À sa première question, il en joignait une autre, empruntée à un confrère journaliste de la presse écrite et adressée précédemment à un homme politique ainsi qu'à un philosophe belge, président d'*Action pour la famille* : « Quel bilan pour le mariage homosexuel en Belgique ? ». L'animateur émoustillé tenta même de provoquer l'opinion plutôt clémente en agitant une déclaration du philosophe: « Il y a des témoignages, de personnes qui ont été élevées dans des familles homosexuelles et qui font état des difficultés qu'elles ont rencontrées (scolaires, consommation de drogue, problèmes psychologiques…) ». Dans un entretien récemment accordé à un grand quotidien belge, ce philosophe mettait en garde les jeunes contre « les conséquences et les difficultés associées à ce type de vie ». Il précisait : « malheureusement les suicides sont toujours plus importants chez les homosexuels ». Ainsi, du même coup, dénonçait-il l'action de la Communauté française qui avait, juste après la loi ouvrant l'adoption aux couples homos, publié une brochure destinée aux élèves des écoles francophones, intitulée : « Combattre l'homophobie, pour une école ouverte à la diversité ». Il accusait celle-ci de faire la promotion de l'homosexualité au lieu d'en prévoir ses risques ! C'est que, fort des 10 années d'expérience belge, il pouvait avancer qu' « un certain nombre d'éléments qui sont arrivés » lui donnaient raison.

Quels sont ces éléments? CQFD : les chiffres ! Et d'où sortent ces chiffres susceptibles de mesurer l'état de la santé mentale de l'enfant belge, élevé par un couple d'homos belges ? Eh bien, ce qu'on n'a pas chez soi, à portée de main, on peut se le procurer ailleurs. Et le philosophe président de poursuivre : « Il y a des études qui commencent à paraître aux Etats-Unis qui tentent à montrer qu'il est quand même mieux de vivre dans un milieu stable avec un papa et une maman ». Et voilà qu'en un tour de main, les « témoignages qui disent que…» étaient prouvés par des études « qui disent que ».

Ces propos, sous couvert de bonne foi et qui pour se donner belle allure s'enrobent d'un discours pseudo-scientifique ne révèlent-ils pas, tout autant que la polémique soulevée en France par le droit au MPT et la passion qu'il suscite chez ses détracteurs, une face plus obscure de la civilisation ? Beaucoup l'ont constaté, ce que les opposants au droit au MPT défendent, c'est le droit pour l'enfant au bonheur de l'Œdipe normal ! Mais ce droit prétendument légitime de l'enfant recouvre un impératif surmoïque plus sournois, celui d'un pousse à la normalité pour tous. « J'ai besoin d'un papa et d'une maman », pouvait-on lire à Paris sur une gigantesque pancarte brandie par les manifestants opposés au MPT et flanquée de la figure d'un gros bébé tout rose et souriant. Un bébé en bonne santé et tout simplement bien dans sa peau ! Car bien sûr, ne nous trompons pas, s'opposer au MPT s'est surtout revendiquer, outre le droit, le devoir de bonne santé mentale prescrite par un Autre social totalisant, le devoir du UN universel contre le UN singulier.

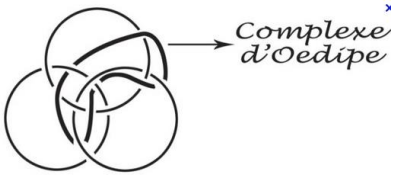

Personne n'ignore aujourd'hui que des parents de sexes opposés ne sont d'aucune garantie au regard du bien-être psychique de leur enfant. Pourtant, en Belgique, l'heure des bilans semble avoir sonné et demain elle sonnera probablement ailleurs. Et qui dit bilan, dit chiffre, mesure, statistique, … Ces termes, nous le savons, s'inscrivent dans la

rhétorique contemporaine du formatage généralisé de l'individu dit normal qui n'est pas sans évoquer *l'Homme sans qualités* promu par l'air du temps ! Dès-lors, l'action lacanienne dans le malaise de la civilisation du 21e siècle, consisterait à faire valoir le singulier contre le *pour tous* universalisant, en sachant qu'elle entraîne avec elle un ébranlement de certains semblants. **Adieu Œdipe !**

***

La déclaration "Mariage pour tous : contre l'instrumentalisation de la psychanalyse" du 13 janvier a recueilli plus de 2600 signatures.

La lire / la signer :

Appel des dix

***

Lacan Quotidien

publié par navarin éditeur

INFORME ET REFLÈTE *7 JOURS SUR 7* **L'OPINION ÉCLAIRÉE**

▪ comité de direction

présidente eve miller-rose eve.navarin@gmail.com

rédaction et diffusion anne poumellec annedg@wanadoo.fr

conseiller jacques-alain miller

▪ rédaction

coordination anne poumellec annedg@wanadoo.fr

comité de lecture pierre-gilles gueguen, jacques-alain miller, eve miller-rose, anne poumellec, eric zuliani

édition cecile favreau, luc garcia, bertrand lahutte

▪ équipe

▪pour l'institut psychanalytique de l'enfant daniel roy, judith miller
▪pour babel
-Lacan Quotidien en argentine et sudamérique de langue espagnole graciela brodsky
-Lacan Quotidien au brésil angelina harari
-Lacan Quotidien en espagne miquel bassols
▪traductions chantal bonneau (espagnol) maria do carmo dias batista (lacan quotidien au brésil)
▪designers viktor&william francboizel vwfcbzl@gmail.com
▪technique mark francboizel & olivier ripoll
▪médiateur patachón valdès patachon.valdes@gmail.com

▪ suivre Lacan Quotidien :

▪ecf-messager@yahoogroupes.fr ▫ liste d'information des actualités de l'école de la cause freudienne et des acf ▫ responsable : philippe benichou
▪pipolnews@europsychoanalysis.eu ▫ liste de diffusion de l'eurofédération de psychanalyse
▫ responsable : gil caroz
▪amp-uqbar@elistas.net ▫ liste de diffusion de l'association mondiale de psychanalyse ▫ responsable : oscar ventura
▪secretary@amp-nls.org ▫ liste de diffusion de la new lacanian school of psychanalysis ▫ responsables : dominque holvöet et florencia shanahan
▪EBP-Veredas@yahoogrupos.com.br ▫ uma lista sobre a psicanálise de difusão privada e promovida pela associação mundial de psicanálise (amp) em sintonia com a escola brasileira de psicanálise ▫ moderator : maria cristina maia de oliveira fernandes

POUR ACCEDER AU SITE LACANQUOTIDIEN.FR CLIQUEZ ICI.

• *À l'attention des auteurs*

Les propositions de textes pour une publication dans Lacan Quotidien sont à adresser par mail (anne poumellec annedg@wanadoo.fr) **ou directement sur le site lacanquotidien.fr en cliquant sur "proposez un article",**
Sous fichier Word ▫ Police : Calibri ▫ Taille des caractères : 12 ▫ Interligne : 1,15 ▫ Paragraphe : Justifié ▫ Notes : ***manuelles*** **dans le corps du texte, à la fin de celui-ci, police 10** •

•*À l'attention des auteurs & éditeurs*

Pour la rubrique Critique de Livres, veuillez adresser vos ouvrages, à NAVARIN ÉDITEUR, la Rédaction de Lacan Quotidien – 1 rue Huysmans 75006 Paris. •